

AFFAIRE N° 9. - Ratification des avenants n° 7 - 8 et 9 à la Police n° 12/17968 avec LA PRUDENCE AUTOMOBILE

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les avenants n°s 7, 8 et 9 à la Police d'Assurance n° 12/17968 avec la Prudence Automobile, pour divers véhicules, savoir:

....

- **AVENANT N° 7** - Véhicule 886 MK 974 - pour un montant de 5.067 Frs
(période du 30 Août au 31/12/67)

- **AVENANT n° 8** - Fiat 168 ML.974 } pour un montant
Renault 172 ML.974 } de 28.905 Frs
Renault 174 ML.974 }
(période du 13/9 au 31/12/67)

- **AVENANT N° 9** - Renault 173 ML.974 - pour un montant de 19.810 Frs

Les crédits sont prévus au Budget Primitif de 1967 - Chap.952 - Article 669.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M^r Denis, le 21 Décembre 67
Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. Chichard.